

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 – CONSIGNES D'ADMISSION EN CHAMBRE SEMI-PRIVÉE D'UN CHSLD DES RÉSIDENTS PROVENANT D'UN HÔPITAL (SÉJOUR DE 24 HEURES OU PLUS)		Numéro REC-CISS-051-PCI
Date d'entrée en vigueur	2020-09-04	
Date de révision	2020-10-07	

<p>Objet Fournir les consignes afin de permettre l'admission en chambre semi-privée dans un Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) d'un résident provenant d'un centre hospitalier et y ayant un séjour de 24 heures ou plus.</p>
<p>Lieu d'application Les installations du CHSLD du territoire du CISSS des Laurentides (publics et privés).</p>
<p>Clientèle(s) visée(s) Les résidents admis en chambre semi-privée en CHSLD après une hospitalisation de 24 heures ou plus.</p>
<p>Condition(s) d'application ou indication(s)</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser une cohorte ou une zone tiède dans l'installation;• Prévoir le personnel dédié et le personnel régulier attitré à ces chambres (interdire les agences);• Ne pas admettre un nouveau résident avec un résident « vert » qui est déjà présent;• Il est préférable d'admettre les deux nouveaux résidents aux alentours de la même date afin que la durée de l'isolement préventif soit semblable;• Le résident doit être capable de suivre les consignes sanitaires et ne doit pas avoir de comportements d'errance;• Le résident ne doit pas être transféré d'une unité en éclosion de la COVID-19, ni d'une unité ayant eu un cas de COVID-19 confirmé dans le dernier 14 jours;• Assurer une vigie en tout temps sur le respect du port de l'ÉPI – la brigade PCI sur l'unité est à favoriser. Les pratiques à surveiller incluent : l'hygiène des mains, le revêtement et le retrait de l'ÉPI, la désinfection des équipements de soins, etc.
<p>Directives</p> <p>Mesures de prévention et contrôle des infections : consignes lorsque deux résidents sont hébergés en chambre semi-privée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place les précautions additionnelles « Gouttelettes contact + », et ce, pour une durée minimale de 14 jours ;• Surveiller les signes et symptômes de la COVID-19 auprès du résident quotidiennement ;

- Changer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis entre chaque résident (gants, blouse de protection et pratiquer HDM). Le masque et la visière, si requis selon la région, peuvent être gardés ;
- Les visiteurs ne sont pas permis, sauf pour le proche aidant du résident à condition qu'il ait reçu la formation et qu'il soit accompagné lors de sa première visite. Si le proche aidant ne respecte pas les consignes, il faut demander qu'il quitte immédiatement;
- Il est préférable de cesser les deux isolements préventifs au même moment. Si les dates d'admission ne sont pas les mêmes, choisir la date la plus lointaine des deux isolements.
- Si un résident en isolement préventif développe des symptômes :
 - Il doit être dépisté pour la COVID-19 ;
 - Si une chambre privée est disponible, y transférer le résident symptomatique. S'il n'y en a aucune disponible, attendre le résultat du test de dépistage avant de prendre la décision de transférer le résident ;
 - Si le résultat est **négatif**, le résident demeure dans la chambre semi-privée. La surveillance des symptômes se poursuit et le dépistage doit être répété dans 48 heures si ceux-ci sont encore présents ;
 - Si le résultat est **positif** :
 - Transférer le résident en zone rouge ;
 - Faire une désinfection de la zone de la chambre semi-privée où le résident symptomatique a été : ses meubles, les rideaux, la toilette, etc.
 - Le co-chambreur doit rester seul dans la chambre (aucune admission dans le lit libre) et sa période d'isolement, donc la durée des précautions additionnelles, doit être prolongée minimalement de 14 jours après le dernier contact avec le cas symptomatique.

Hébergement en chambre semi-privée :

- Assurer une barrière physique (tirer le rideau entre les lits et maintenir une distance de plus de 2 mètres entre les lits). Pour le lit le plus près de la porte, tirer le rideau au-delà du pied du lit;
- Chaque résident doit avoir une toilette ou une chaise d'aisance avec sac hygiénique dédiée (si non dédiée, désinfection entre chaque résident) ;
- D'ordre général, les résidents doivent rester dans leur chambre.

Précaution

- Il se peut que ces recommandations soient ajustées, en collaboration avec la direction SAPA, selon l'évolution de la situation épidémiologique qui sévit dans les CHSLD.

Instances

Élaboration par :	Sandra Savery, conseillère-conseil en PCI Nom, Titre de la personne	2020-09-03 Date (aaaa/mm/jj)
En collaboration de : (si applicable)	Manon Diné, conseillère-cadre volet SAPA - PCI Nom, Titre de la personne	2020-09-03 Date (aaaa/mm/jj)
Validation par :	Julie Tremblay, microbiologiste et 1^{ère} officier en PCI Nom, Titre de la personne	2020-09-04 Date (aaaa/mm/jj)

Approbation par : **Benoit St-Denis, chef de programme PCI**
Nom, Titre de la personne

2020-09-04
Date (aaaa/mm/jj)